



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-14214>

Département(s) de publication : **76**

Annonce n° **25-14214**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Métropole Rouen Normandie

Activité de l'entité adjudicatrice : Activités liées à l'eau

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Reconstruction de la station d'épuration de Yainville - 1920 EH

Description : Le présent marché est composé de 2 tranches : -Une tranche ferme (TF) : Reconstruction de la station d'épuration -Une tranche optionnelle (TO) : Mise en oeuvre des panneaux solaires en toiture du bâtiment d'exploitation

Identifiant de la procédure : 3373569d-b14f-4c71-947b-a5c5536d4a89

Identifiant interne : 25-ASS-VJCD-StatEpurationYainville

Type de procédure : Négociée avec publication préalable d'un appel à la concurrence / concurrentielle avec négociation

La procédure est accélérée : non

2.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv) : 45232420 Travaux de construction de stations d'épuration des eaux usées

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 45232420 Travaux de construction de stations d'épuration des eaux usées

2.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Station d'épuration de Yainville

Ville : Yainville

Code postal : 76480

Subdivision pays (NUTS) : Seine-Maritime (FRD22)

Pays : France

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 2,750,000 Euro

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : -La procédure de passation utilisée est la procédure avec négociation. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-3, R. 2124-4 et R. 2161-21 à R. 2161-23 du Code de la commande publique. Le marché à tranches sera conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique. -Dans le cadre d'une procédure avec négociation, la sélection des candidats se fait en 2 phases. Tout d'abord, la phase Candidature où 8 candidats maximum seront sélectionnés selon les critères indiqués à l'article 8.1.2 du Règlement de Consultation à savoir : Garanties et capacités techniques (coefficient 3); Capacités professionnelles (coefficient 6); Capacités économiques et financières (coefficient 1), puis une phase Offre où un seul candidat sera attributaire au regard des critères indiqués à l'article 8.2.1 du Règlement de Consultation. -La durée du marché court de la notification du marché à la fin de la garantie de parfait achèvement. En cas de recouvrement des tranches dans le temps, la durée globale prévue pour l'exécution de l'ensemble des prestations est au minimum de 22 mois et au maximum de 27 mois. -Les délais d'exécution de chacune des tranches de travaux sont fixés comme suit : Tranche ferme : Reconstruction de la station d'épuration : 3 mois de préparation de chantier; 19 mois d'exécution des travaux décomposé dans l'ordre suivant : 15 mois d'exécution des travaux, 2 mois de mise en service comprenant : 1 mois de mise au point et 1 mois de mise en régime, 2 mois de période d'observation. Tranche optionnelle : Mise en oeuvre des panneaux solaires en toiture du bâtiment d'exploitation : 1 mois de préparation de chantier; 4 mois d'exécution des travaux décomposé dans l'ordre suivant : 3 mois d'exécution des travaux, 1 mois de mise en service. -Ces délais partent pour chaque tranche, à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux de la tranche considérée. -Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, ne doit pas entrer dans l'un des cas d'exclusion de la procédure de passation prévus par le Code de la Commande Publique. -Tous les documents remis par les candidats devront être rédigés en Français. Cette obligation porte également sur tous les documents techniques justifiant de la conformité d'un produit à une norme ou d'une marque de qualité non française dont l'équivalence est soumise à l'appréciation du maître d'ouvrage. -Le candidat devra proposer un mémoire environnemental répondant au(x) critère(s) environnemental(aux) tels que défini(s) dans le Règlement de Consultation conformément aux engagements du Spaser. -Les critères « Valeur technique » et « Performances en matière de protection de l'environnement » font l'objet de sous-pondérations dont le détail est indiqué au règlement de consultation. -En cas d'égalité entre deux candidats, l'offre retenue sera celle qui aura obtenu la meilleure note pour le critère « Prix », puis ensuite la meilleure note pour le critère « Valeur technique ». -La présente consultation fera l'objet d'une négociation. Néanmoins la Métropole Rouen Normandie se réserve la possibilité de ne pas négocier, conformément à l'article R.2161-23 du Code de la commande publique. Ainsi, il sera possible d'attribuer le marché sur la base de l'offre initiale. -L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera éliminée. Après négociation, toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié. La régularisation d'une offre

pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. -Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : <https://www.mpe76.fr> sous la référence 25-Ass-Vjcd-Statepurationyainville -Les offres devront être remises selon les prescriptions prévues au dossier de consultation. -Début prévisionnel d'exécution : 2ème semestre 2025 -La date du 01/07/2025 indiquée à la rubrique "durée " est indicative et sans valeur contractuelle. Nous Vous Remercions De Ne Pas Tenir Compte De L'Adresse De Renseignement Complémentaire Indiquée Et Vous Invitons A Déposer Vos Questions Sur Aws

Base juridique :

Directive 2014/25/UE

2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux : « Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, ne doit pas entrer dans l'un des cas d'exclusion de la procédure de passation prévus par le code de la commande publique.

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0000

Titre : Reconstruction de la station d'épuration de Yainville - 1920 EH

Description : Le présent marché est composé de 2 tranches : -Une tranche ferme (TF) : Reconstruction de la station d'épuration -Une tranche optionnelle (TO) : Mise en oeuvre des panneaux solaires en toiture du bâtiment d'exploitation

Identifiant interne : T-PF-1593704

5.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv): 45232420 Travaux de construction de stations d'épuration des eaux usées

Nomenclature supplémentaire (cpv): 45232420 Travaux de construction de stations d'épuration des eaux usées

Options :

Description des options : Les soumissionnaires ont l'obligation de répondre à la solution de base à l'appui d'une ou des variantes libres. Les soumissionnaires peuvent présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, au maximum deux variantes libres concernant uniquement les points ci-dessous et respectant au minimum toutes les exigences formulées dans les documents de consultation : -L'implantation et l'altimétrie des ouvrages pour une optimisation éventuelle des fondations (dimensionnement uniquement, mais pas la nature des fondations prescrites qui est à conserver pour chacun des ouvrages) et des terrassements, y compris équipements électromécaniques qui seraient impactés, sous réserve de respecter les circulations, les zones de manutention... -La nature (génie civil, canalisations...) du bassin tampon sous réserve de justification et adaptation pour satisfaire les capacités de la station d'épuration sous respect du volume minimum de stockage demandé ; -Les dimensions et l'agencement des locaux du bâtiment d'exploitation sous réserve de respecter les superficies minimales données au Cctp ; -Les modalités constructives du bâtiment d'exploitation ; -Les diffuseurs d'airs fines bulles ; -Les

surpresseurs d'air ; -Les équipements électromécaniques présentant une optimisation technique dûment justifiée. Les soumissionnaires peuvent présenter une ou deux variantes libres concernant chacune, un ou plusieurs des points listés ci-dessus

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Station d'épuration de Yainville

Ville : Yainville

Code postal : 76480

Subdivision pays (NUTS) : Seine-Maritime (FRD22)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2025

Durée : 27 Mois

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 0

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 2,750,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés : Exigence dans l'offre

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.7 Marché public stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : Autre

Objectif social promu : Autre

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Description : - Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner (inclus dans le Dc1) - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire (inclus dans le Dc1) - Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail (inclus dans le Dc1) - Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires Dc1 (lettre de candidature) et Dc2 (déclaration du candidat), disponibles gratuitement sur le

site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (Dume) - Lettre de candidature pouvant prendre la forme de l'imprimé Dc1, mentionnant, le cas échéant, l'habilitation du mandataire par ses co-traitants ainsi que toutes les attestations sur l'honneur (Déclaration incluse dans le formulaire Dc1 : version à jour 04/2019)

Utilisation de ce critère : Utilisé

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles (inclus dans le Dc2) - Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement permettant de détailler la situation financière du candidat (Déclaration incluse dans le formulaire Dc2 version à jour : 11/2023)

Utilisation de ce critère : Utilisé

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : - Liste des principaux travaux effectués au cours des cinq dernières années, en lien avec l'objet du marché, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat -Synteu classe 1 de 500 à 2000 Eh -Fntp 164 : Génie civil des stations de pompage, refoulement, relèvement, stations de traitement d'eau potable ou d'eaux usées : Ouvrages en béton Ba ou Bp comprenant la construction de réservoirs et qui ne se limitent pas à de la maçonnerie simple, identifiée en 114 -Fntp 516 : Pose de canalisations à écoulement à surface libre de toute section : Pour cette spécialité aucun linéaire n'est requis. 5162 - Dn ? 600mm -Fntp 519 : Construction de canalisations de refoulement d'eaux usées ou pluviales : Ensemble de conduite d'amenée, y compris les appareils de sectionnement, pression. 5192 - Etablis en canalisations de 100mm < Dn ? 250mm -Fntp - 232 : Travaux de terrassement courants : Y compris les travaux de tranchées pour pose de canalisations, les plateformes de faible dimension, bassins d'orage courants et travaux de Vrd. 5192 - En milieu non urbain -Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine

Utilisation de ce critère : Utilisé

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :

Nombre minimal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 1

Nombre maximal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 8

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique de l'offre

Pondération (points, valeur exacte) : 41

Critère :

Type : Qualité

Description : Performances en matière de protection de l'environnement

Pondération (points, valeur exacte) : 10

Critère :

Type : Prix

Description : Prix

Pondération (points, valeur exacte) : 49

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.info/mpiaws/index.cfm?fuseaction=dematEnt.login&type=DCE&IDM=1593704>

Canal de communication ad hoc :

Nom : AW Solutions

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.info/mpiaws/index.cfm?fuseaction=demat.termes&IDM=1593704>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Autorisée

Description de la garantie financière : -Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée

Date limite de réception des offres : 10/03/2025 à 16:00

Date limite de validité de l'offre : 5 Mois

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :

Non

Conditions relatives à l'exécution du contrat : -Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué à l'article 11.1 du CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges. -Ce marché fait l'objet d'une condition d'exécution relative à l'insertion de publics éloignés de l'emploi détaillée dans l'article 11.2 du cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

Facturation en ligne : Requis

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

Forme juridique que doit revêtir un groupe de soumissionnaires auquel un marché est attribué : -L'entité adjudicatrice ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Pour autant, dans sa forme de groupement, elle impose que le mandataire soit solidaire. -Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en qualité de mandataire de plusieurs groupements pour un même marché. De plus, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché

Montage financier : -Les prestations, objet du présent marché, seront financées par le budget de la Métropole Rouen Normandie et peuvent faire l'objet de subventions de l'Agence de l'Eau. Elles seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique. -Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. -Une avance de 20% est accordée au titulaire lorsque le montant initial de la tranche affermée est supérieur à 50 000 euro(s) Ht et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à 2 mois, sauf indication contraire de l'acte d'engagement. Ce taux est fixé à 20,0 % lorsque le titulaire du marché public est une petite et moyenne entreprise mentionnée à l'article R. 2151-13 du Code de la commande publique

Informations relatives aux délais de recours : Un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois de la publication ou de la notification de l'acte attaqué, tendant à obtenir l'annulation de cet acte détachable, conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, pouvant être assorti d'un référé-suspension tendant à obtenir la suspension de l'acte attaqué conformément à l'article L. 521-1 du Code de justice administrative. - un référé précontractuel de l'article L 551-1 du code de justice administrative depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat, tendant à la suspension voire à l'annulation de la procédure de passation. - un recours gracieux adressé au pouvoir adjudicateur dans les deux mois suivant la publication ou la notification de la décision attaquée et tendant à son retrait. - un recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires, exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées,

notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, et dès lors qu'il dispose du recours ci-dessus défini, le requérant n'est, en revanche, plus recevable à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (CE, Ass., 16 juillet 2007 " Société Tropic Travaux Signalisation " req. No 291545 et CE, Ass., 04 avril 2014 " Département Tarn et Garonne " req. no358994). Les renseignements peuvent être obtenus auprès du Tribunal Administratif (coordonnées supra) Ou auprès de la Direction de l'achat Public (coordonnées I.1)

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique : non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rouen

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Métropole Rouen Normandie

TED eSender : Avenue-Web Systèmes

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Avenue-Web Systèmes

Numéro d'enregistrement : 91D14357-BA6B-484E-5FCD9093EFBB3A8A

Ville : Seyssinet-Pariset

Code postal : 38170

Subdivision pays (NUTS) : Isère (FRK24)

Pays : France

Adresse électronique : publications-joue@aws-france.com

Téléphone : +33480041260

Rôles de cette organisation :

TED eSender

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Métropole Rouen Normandie

Numéro d'enregistrement : 53489

Adresse postale : Le 108 108 allée François Mitterrand

Ville : Rouen

Code postal : 76176

Subdivision pays (NUTS) : Seine-Maritime (FRD22)

Pays : France

Point de contact : MAYER-ROSSIGNOL Nicolas

Adresse électronique : demat.marches@metropole-rouen-normandie.fr

Téléphone : 0232764422

Télécopieur : 0232764429

Adresse internet : <http://www.metropole-rouen-normandie.fr/>

Profil de l'acheteur : <http://www.mpe76.fr>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

8.1 ORG-0003

Nom officiel : Métropole Rouen Normandie

Numéro d'enregistrement : 91D14383-B33A-B726-D0C09B1A6E034C52

Adresse postale : Le 108 108 Allée François Mitterrand

Ville : Rouen cedex

Code postal : 76176

Subdivision pays (NUTS) : Seine-Maritime (FRD22)

Pays : France

Point de contact : Service des Marchés

Adresse électronique : demat.marches@metropole-rouen-normandie.fr

Téléphone : 0232764422

Télécopieur : 0232764429

Rôles de cette organisation :

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

8.1 ORG-0004

Nom officiel : Tribunal administratif de Rouen

Numéro d'enregistrement : 91D14396-BA97-DE81-0AB66C871130BE82

Adresse postale : 53 avenue Gustave Flaubert

Ville : Rouen

Code postal : 76000

Subdivision pays (NUTS) : Seine-Maritime (FRD22)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-rouen@juradm.fr

Téléphone : 0235583500

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 45b18bbc-dbf5-44f1-b3ff-982749ca7c6d - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 06/02/2025 à 14:10

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 06/02/2025